Image not found or type unknown

Certificat de radiation caf

Par **Missyess**, le **29/12/2020** à **17:49**

Bonjour, j'ai déménagé en afrique, les affaires social me demande un certificat de radiation de la caf pour me venir en aide. En quittant la france,lorsque,j'ai,fais,ma déclaration il m'ont dit que je n'avais pas le droit de toucher hors de france et du coup il mont foutu un trop percu,ma question puis je quand même me faire radier en ayant un trop percu non remboursé ? Comment puis je faire pour avoir mon certificat de radiation de la caf ?

Par **youris**, le **29/12/2020** à **18:43**

bonjour,

pour percevoir des aides sociales, il faut avoir une résidence stable et effective en france.

si l'allocataire quitte pendant plus de 3 mois la france, ses aides seront supprimées.

seul la caf peut répondre à votre question, elle préférera sans doute que vous remboursiez votre dette avant de vous radier.

cela dépend du montant de votre dette.

la CAF est particulièrement vigilante sur les personnes qui perçoivent des aides sociales françaises tout en résidant à l'étranger.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés